

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

CPC de Port-Gentil: Isabelle Rashiwa-Rogalo et Justin Loundou en poste

René AKONE DZOPE
Port-Gentil/Gabon

AUSSITÔT inaugurée, la Chambre provinciale des comptes (CPC) de Port-Gentil a reçu ses pionniers. Isabelle Rashiwa épouse Rogalo et Justin Loundou ont été installés dans leurs fauteuils respectifs de président et de procureur général adjoint, à la faveur d'une audience solennelle présidée lundi dernier, à la salle d'audience de la nouvelle juridiction, par le premier président de la Cour des comptes, Gilbert Ngoulakia.

En présence notamment de la Première ministre, Rose Christiane Ossouka Raponda et de la ministre de la Justice, Erlyne Antonella Ndembet-Damas, le procureur général près la Cour des comptes, Charlotte Mpagu, dans ses réquisitions, a exhorté les promus à ne jamais, au "grand jamais et plus que jamais", oublier les termes clés de leur serment professionnel à savoir : la conscience professionnelle, le respect scrupuleux de

la loi, le secret des délibérations, la dignité et la loyauté.

Aux comptables publics et autres administrations déconcentrées et décentralisées en service dans la province, l'orateur a rappelé que " la mission de contrôle des finances publiques dévolue aux juridictions financières en général, par la Constitution de la République gabonaise, découle de l'article 15 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme de 1789 qui proclame je cite " la société a le droit de demander compte à tout agent de son administration".

Gilbert Ngoulakia est, quant à lui, revenu sur la mission des chambres provinciales des comptes chargées du contrôle de la gestion des finances publiques des collectivités locales et des établissements publics locaux. Pour lui, le juge financier doit, plus que tout autre agent de l'État, cultiver la compétence, l'intégrité, la fidélité,

l'ambition et l'excellence. "Je vous demande donc de cultiver ces vertus qui vous permettront, dans tous les cas, de mieux vous acquitter de vos nouvelles tâches, en intégrant ces autres valeurs que sont la perspicacité, la pondération, la patience, l'esprit d'équipe, la persuasion, la sagesse, la responsabilité et l'efficacité", a-t-il insisté, avant d'inviter les autorités politico-administratives à coopérer franchement et sincèrement avec les juges



Photo: RAD

Magistrats de la cour des comptes et personnalités politiques au terme de la cérémonie

Rectificatif

DANS notre édition d'hier, une malencontreuse erreur d'importation de l'article restituant la cérémonie d'inauguration de la Chambre provinciale des comptes (CPC) de Port-Gentil nous a fait perdre un passage, au point d'attribuer à la Première ministre des propos tenus en réalité par la ministre de la Justice, Erlyne Antonella Ndembet-Damas. C'est en effet cette dernière qui, au nom des membres de la Cour des comptes, de leurs collaborateurs et au sien propre, a exprimé sa profonde gratitude au président de la République, pour ses efforts "inlassables" dans l'attribution des meilleures conditions de travail et de vie aux acteurs de la justice en général et ceux de la justice financière en particulier... Nos sincères excuses aux principaux concernés et à nos lecteurs.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ

CENTRE NATIONAL DE TRANSFUSION SANGUINE

AVIS D'APPEL D'OFFRES

Visa de conformité de la DGMP :

Date de lancement : 28 avril 2021.
Appel d'offres : N°04/MS/SG/DCNTS/2021.
Nom du projet : Restauration des donneurs de sang.
Source de financement : État gabonais, exercice budgétaire 2021-2022-2023 et fonds propres.

- OBJET**
La Direction du Centre National de Transfusion Sanguine (CNTS) lance un appel d'offres pour la restauration des donneurs de sang.
- ALLOTISSEMENT**
Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible.
- PARTICIPATION**
Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°0027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.
- CRITERES DE QUALIFICATION**
En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.
- RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de trois cent mille (300 000) F CFA. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).
Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :
**Centre National de Transfusion Sanguine,
38 rue du docteur KONG, centre-ville,
BP 13895 Libreville Gabon. Tel : 066400880 / 077666215.**
- CRITERES D'EVALUATION**
Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.
- DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**
Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le 1^{er} juin 2021 à 10 heures 00, et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant de cinq cent mille (500 000) F CFA.
A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours.
Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant au plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.
- OUVERTURE DES PLIS**
Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le 1^{er} juin 2021 à 11 heures 00 dans la salle de réunion du 1^{er} étage du Centre National de Transfusion Sanguine.

Le Directeur
du Centre National de Transfusion Sanguine



Dr. Olivier REBIENOT PELLEGRIN

Le Directeur Général
Des Marchés Publics



Eugène Pénaton DJINTSA OYANE